

## ***Programmes d'enseignement du français et de connaissance de la France dans les avions***

*Question n° 13559 adressée à M. le ministre des affaires étrangères et européennes*

*Publiée le : 20/05/2010*

Mme Joëlle Garriaud-Maylam interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la possibilité d'inciter notre compagnie d'aviation nationale Air France à inclure, dans ses bouquets de programmes accessibles aux voyageurs, des modules d'initiation au français, mais également des renseignements culturels, économiques et touristiques sur la France. Elle remarque en effet que, si le bouquet de programmes offerts aux voyageurs (cinéma, magazines TV, infos, jeux et loisirs, enfants, musique) est assez varié, il pourrait être utile d'y introduire une rubrique intitulée par exemple « langues et cultures » qui offrirait aux voyageurs des modules d'apprentissage du français de base, touristique ou commercial, ainsi que des programmes offrant une présentation valorisante de notre pays, de ses atouts et de ses usages, dont certains codes sont parfois difficiles à appréhender pour des étrangers. Cette rubrique pourrait d'ailleurs être utilement étendue ensuite à d'autres langues et d'autres pays de destination, avec une présentation synthétique du contexte historique, économique, politique et culturel de ces pays et des conseils relatifs aux comportements à adopter, ce qui pourrait là aussi éviter bien des erreurs à nos compatriotes dans leur pays de destination, qu'ils y aillent pour affaires ou pour leurs loisirs. Elle souligne qu'il serait également très utile d'adjoindre dans les programmes destinés aux enfants des modules spécifiques d'apprentissage du français par le jeu.

Elle souligne que ce serait là une manière peu onéreuse de promouvoir notre pays et notre langue et que de tels outils, s'ils étaient étendus à d'autres pays, pourraient également éviter nombre d'incompréhensions ou de blocages, tout en prouvant l'attachement de notre pays au respect de la diversité linguistique et culturelle.

*Réponse de M. le ministre des affaires étrangères et européennes*

*Publiée le : 05/08/2010, page 2022*

L'honorable parlementaire suggère d'agir en faveur de la promotion du français via des programmes variés et de qualité d'initiation à notre langue, en format accessible dans des vols long courrier de la compagnie Air France. Le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) considère qu'il serait, en effet, tout à fait bienvenu qu'Air France accueille, parmi les programmes de télévision qu'elle relaie dans ses vols, ceux de TV5 Monde, et ce d'autant plus qu'outre les informations relatives à la francophonie et à la France que cette chaîne diffuse, il existe également sur son site de nombreux liens électroniques permettant d'accéder à des cours de « français langue étrangère ».

C'est pourquoi, les services concernés du MAEE ont pris l'attache des responsables de ce secteur au sein de TV5 Monde en vue d'approcher la compagnie Air France, sachant qu'il revient à cette dernière de décider d'accueillir, ou non, cette prestation en faveur de la diffusion de notre langue.